



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL DES DRETS

En exécution de l'Arrêté n° ARD2023-115 de Monsieur le Maire de la commune des Contamines-Montjoie en date du 25 octobre 2023, une enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une partie du chemin communal des Drêts sur la commune des Contamines-Montjoie aura lieu pendant seize jours consécutifs :

Du lundi 4 décembre 2023 à 14h30 au mercredi 20 décembre 2023 à 12h00.

Cette enquête publique concerne le projet de déclassement d'une partie des chemins communaux des Drêts dans l'objectif de la vente de ces parcelles à la société MGM.

Afin de conduire cette enquête, Monsieur le Maire de la commune des Contamines-Montjoie par Arrêté n° ARD2023-115 du 25 octobre 2023 a désigné Monsieur Georges LAPERRIERE, en qualité de commissaire enquêteur

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.mairie-lescontamines.com/> ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
 - en **version papier** au siège de la commune des Contamines-Montjoie, à l'accueil de la mairie au 4 route de Notre-Dame de la Gorge 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Enfin, toute personne peut, à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête publique sur simple demande auprès de M. le Maire.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil de la mairie des Contamines-Montjoie ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : votreavis@mairie-lescontamines.com, à adresser avant la fin de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune, situés à 4 route de Notre-Dame de la Gorge pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le lundi 4 décembre 2023 de 14h30 à 16h30 ;**
- **le jeudi 14 décembre 2023 de 10h à 12h ;**
- **le mercredi 20 décembre 2023 de 10h à 12h**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées seront remis par le commissaire enquêteur sous un délai de 30 jours et seront tenus à la disposition du public au siège de la commune des Contamines-Montjoie ainsi que sur son site internet (<https://www.mairie-lescontamines.com/>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, les projets de déclassement, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteur, seront soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal.